

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir  
Code du produit : SSS 300

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Adhésifs, produits d'étanchéité

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemical Europe NV  
Baarbeek 2  
2070 Zwijndrecht  
T +32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89  
[info@chemical.eu](mailto:info@chemical.eu)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH 212 : Des particules inhalables de poussières ou de brouillards peuvent être libérées au cours de l'utilisation.

##### Réglementation des pays scandinaves

Danemark  
Code MAL : 00-3

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

# Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit                | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|--------|---|
| hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques |  | 5 – 10 | Asp. Tox. 1, H304   |
| dioctyltinbis(acétylacétonate)  | (N° CAS) 54068-28-9<br>(N° CE) 483-270-6 | 1 – 5  | Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 2, H371<br>STOT RE 2, H373  |
| TITANIUM DIOXIDE  | (N° CAS) 13463-67-7<br>(N° CE) 236-675-5 | 1 – 5  | Non classé  |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : En cas de malaise consulter un médecin.   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation légère des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

# Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à température ambiante.  
Produits incompatibles : Sources de chaleur.  
Durée de stockage maximale : 1 année  
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur.  
Matériaux d'emballage : Matière synthétique.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>               |                                   |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée           | 84 mg/m <sup>3</sup>              |
| Aiguë - effets locaux, inhalation             | 0,091 mg/m <sup>3</sup>           |
| A long terme - effets systémiques, cutanée    | 0,07 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 84 mg/m <sup>3</sup>              |
| A long terme - effets locaux, inhalation      | 0,091 mg/m <sup>3</sup>           |
| <b>PNEC (Eau)</b>                             |                                   |
| PNEC aqua (eau douce)                         | 0,026 mg/l                        |
| PNEC aqua (eau de mer)                        | 0,0026 mg/l                       |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce)          | 0,26 mg/l                         |
| <b>PNEC (Sédiments)</b>                       |                                   |
| PNEC sédiments (eau douce)                    | 0,155 mg/kg poids sec             |

# Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| PNEC sédiments (eau de mer) | 0,0155 mg/kg poids sec |
| <b>PNEC (Sol)</b>           |                        |
| PNEC sol                    | 0,0158 mg/kg poids sec |
| <b>PNEC (STP)</b>           |                        |
| PNEC station d'épuration    | 1 mg/l                 |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Solide                   |
| Couleur  | : Noire.                   |
| Odeur  | : caractéristique.         |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                      | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                       | : > 100 °C                 |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |

# Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Inflammabilité (solide, gaz)                   | : Non auto-inflammable     |
| Pression de vapeur                             | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : 0                        |
| Densité relative                               | : 1,62                     |
| Masse volumique                                | : 1620 kg/m <sup>3</sup>   |
| Solubilité                                     | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                         | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                           | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                          | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                         | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                          | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 2,29 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

### Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir

|                  |              |
|------------------|--------------|
| DL50 orale rat   | 2500 ml/kg   |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg |

|  |              |
|--|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé |
| Cancérogénicité                              | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction                | : Non classé |

# Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ne pas refouler à l'égout.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

# Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 2,29 %

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci  
Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Mastic d'étanchéité pulvérisable 290ml noir

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: |  |
|--------------------------------------|--|
| Asp. Tox. 1                          | Danger par aspiration, catégorie 1   |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1   |
| STOT RE 2                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2                               |
| STOT SE 2                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 2                                |
| H304                                 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H371                                 | Risque présumé d'effets graves pour les organes.   |
| H373                                 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|                                      | Des particules inhalables de poussières ou de brouillards peuvent être libérées au cours de l'utilisation        |
| EUH210                               | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.   |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.